

5. LES ROLES COMMUNICATIFS

Les différents types de normes que nous avons mis en évidence constituent de véritables systèmes d'obligations et d'attentes qui régissent une grande partie de l'interaction du débat télévisé. Chaque participant qui fait recours à des normes situationnelles, conversationnelles ou discursives ne fait qu'assumer en définitive des rôles communicatifs : à savoir cet ensemble de conduites grâce auxquelles les sujets démontrent qu'ils savent participer, organiser et contrôler la conversation. Le respect des tours de parole et du territoire du moi, le maintien d'un centre d'attention commun et d'une cohérence thématique, la production d'actes de langage appropriés, sont des exemples de conduites communicatives ou de compétence interactionnelle.

Ce type de conduites occupe une place cruciale dans l'étude de des relations sociales: elles ne peuvent être analysées, en effet, de façon satisfaisante ni en termes de position sociale, ni en termes de simple compétence verbale. Elles font partie d'un domaine du comportement qui dispose de sa propre autonomie par rapport aux déterminants sociologiques et linguistiques classiques et dont l'organisation dépend (a) du contrôle réciproque des participants sur les buts établis de la rencontre (ou occasion d'interaction) et (b) de la coopération opérationnelle.

Talk is socially organized not merely in terms of who speaks to whom in what language, but as a little system of mutually ratified and ritually governed face-to-face action, a social encounter. (Goffman, 1964, pp. 135-6, c'est nous qui soulignons).

Evidemment, au cours du débat télévisé, on retrouve des conduites communicatives qui ne sont expliquables que par la position sociale que les participants occupent au moment d'entrer dans la situation de communication. Mais elles sont rares et aisément isolables comme, par exemple, quand Giscard, à propos d'une prise de bec sur la Constitution française, tranche l'échange en se fondant sur sa position de ministre:

VGE (262) "J'ai lu la Constitution autant que vous, avec cette différence que, comme je l'ai adoptée, je la connais par l'intérieur, alors que vous l'avez combattue, vous la connaissez par l'extérieur".

Les positions sociales ne constituent en définitive qu'un ensemble des ressources que chaque participant a à sa disposition et auxquelles il peut décider (ou être obligé) de recourir pour mieux défendre la poursuite tant de ses propres buts que de ceux de la rencontre. Mais la

structure de l'interaction d'un grand nombre de relations sociales (conversations, discussions, débats, colloques, etc.), ne peut pas être expliquée en se basant uniquement sur les attributs sociologiques des participants (statut, classe sociale, instruction, etc.). Cette optique ne ferait que refléter une vision strictement institutionnelle de l'organisation sociale: en effet, si on tient compte des situations communicatives telles qu'on les retrouve à l'école, en famille, dans la vie professionnelle, on s'aperçoit que les attributs sociologiques des participants ne se traduisent pas automatiquement en normes de comportement en déterminant tout le fonctionnement de l'interaction. Pendant la vie scolaire, familiale ou professionnelle, les relations se structurent de façon à permettre la poursuite de buts différents et pas toujours compatibles: chaque type de rencontre dispose d'une série de normes interactionnelles avec ses systèmes d'obligations et d'attentes dont les participants -comme nous venons de le voir pour le débat- malgré leurs statuts sociaux, doivent tenir compte. Les rencontres deviennent ainsi de véritables occasions de création et modification des rôles sociaux, plutôt que de leur manifestation.

Roles exist in varying degrees of concreteness and consistency, while the individual confidently frames his behavior as if they had unequivocal existence and clarity. The result is that in attempting from time to time to make aspects of the roles explicit he is creating and modifying roles as well as merely bringing them to light : the process is not only role-taking but role-making.

The actor is not the occupant of a position for which there is a neat set of rules -a culture or set of norms- but a person who must act in the perspective supplied in part by his relationship to others whose actions reflects roles that he must identify. Since the role of alter can only be inferred rather than directly known by ego, testing inferences about the role of alter is a continuing element in interaction. Hence the tentative character of individual's own role definition and performance is never wholly suspended. (Turner, 1962, pp. 22-3).

L'interdépendance que nous avons pu vérifier entre les différentes normes interactionnelles montre bien comment chaque participant doit constamment vérifier l'adéquation de sa conduite à la situation créée par celle -ci et doit également contrôler que les rôles communicatifs que l'interlocuteur cherche à assumer soient eux aussi compatibles: chaque rôle devient ainsi au fur et à mesure le produit ratifié par une négociation préalable, plutôt qu'une constante sociologique.

6. CONCLUSIONS

L'analyse du débat télévisuel Giscard/Mitterand nous permet de tirer quelques conclusions sur le fonctionnement des interactions discursives en général.

Quels sont, tout d'abord, les rapports entre situation de communication et buts de la rencontre? Les participants disposent d'une ample marge de négociation pour pouvoir définir ce que nous avons appelé la "tâche commune à accomplir". De cette manière, la pertinence des comportements discursifs découle, dans une large mesure, de l'habileté que chaque participant met à recourir à des normes qui les justifient et à en démontrer la compatibilité avec l'état actuel de la conversation. La situation de communication opère, évidemment, des restrictions sur le choix des interventions potentielles: mais le jeu d'interdépendance qui existe entre normes situationnelles, conversationnelles et discursives permet toujours une négociation de leur application. D'où l'insistance, dans notre analyse, sur l'aspect normatif des rencontres ainsi que sur son exploitation par les participants.

Une approche interactionnelle doit également dépasser le niveau de la description sémantique des actions discursives et prendre en considération les conséquences de celles-ci sur le déroulement de la conversation et sur la situation de communication. La sensibilité même des participants au débat à l'aspect procédural de la rencontre -allant jusqu'à mettre en péril ce minimum de consensus opérationnel qu'il convient de sauvegarder- ne pourrait pas être comprise si on ne tenait pas compte des conséquences (voire des avantages) que cette négociation a sur le contrôle de la conversation.¹⁾

En définitive, affronter l'étude des comportements discursifs et surtout de leur rôle interactionnel sur le simple plan des "processus de compréhension" -même si cela est possible- demeure de toutes façons incomplet car on sous-estime les enjeux sociaux et conversationnels concrets, à savoir le problème de la compatibilité des intérêts et la façon dont les sujets, afin de les satisfaire, coordonnent le système des normes communicatives avec les rapports de pouvoir.

1) Les enjeux purement conversationnels sont particulièrement privilégiés car, étant établis dans le débat -et grâce au débat- ils n'exigent, pour être suivis et évalués de la part du public, qu'une simple compétence communicative (vs économique, juridique, etc.).

REFERENCES

- BALDI P. (1979) "La notion de signification dans la théorie des actes de langage", à paraître dans Studi Italiani di Linguistica Teorica e Applicata.
- COTTERET J.-M. - EMERI C. - GERSTLE J. - MOREAU R. (1975), Giscard d'Estaing/Mitterand, 57774 mots pour convaincre. Paris, PUF.
- GIDDENS A. (1976) New Rules of Sociological Method: A Positive Critique of Interpretative Sociologies, London, Hutchinson.
- GOFFMAN E. (1963) Behavior in public places, The Free Press
- (1964) "The Neglected Situation", in American Anthropologist, LXVI, no 6, part. 2.
- (1969) Strategic Interaction, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- (1973) La mise en scène de la vie quotidienne. T.2 Les relations en public, Paris, Les Editions de Minuit.
- GRICE H.P. (1979) "Logique et conversation", dans Communications, no 30.
- HABERMAS J. (1970) "Towards a theory of communicative competence", in H.P. DREITZEL (ed.), Recent Sociology, no 2 Patterns of Communicative Behavior, New York, MacMillan.
- PERELMAN C. - OLBRECHTS-TYTECA L. (1970), Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique, Université Libre de Bruxelles.
- ROGERS A. (1978) "Remarks on the analysis of assertion and the conversational role of speech acts", à paraître dans Proceedings of the Fourth Meeting of the Berkeley Linguistic Society.
- SACKS H. - SCHEGLOFF E. - JEFFERSON G. (1978): "A simplets systematics for the organisation of turn-taking for conversation", dans J. SCHENKEIN (ed.), Studies in the Organisation of Conversational Interaction, Academic Press.
- SEARLE J. (1972) Les actes de langage. Paris, Hermann.
- (1976) "A classification of illocutionary acts", dans Language in Society, 5, no 1.
- TURNER R.H. (1962) "Role-taking: Process Versus Conformity", dans A. ROSE (ed.), Human Behavior and Social Process, Boston, Houghton Mifflin.

JACQUES MOESCHLER

APPROCHE D'UN ACTE DE DISCOURS: LA RÉFUTATION DANS LE DÉBAT
TÉLÉVISÉ GISCARD - MITTERAND (1974)

UNIVERSITÉ DE GENÈVE, FACULTÉ DES LETTRES
DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE MÉDIÉVALES ET
DE LINGUISTIQUE

PLAN

pages

1. INTRODUCTION	1
2. NEGATION ET REFUTATION	1
2.1 Quelques types de négation	2
2.2 La négation polémique - mode du prétendre	4
2.3 La négation comme marqueur de dérivation illocutoire	5
2.4 Conclusion	7
3. TYPOLOGIE DES REFUTATIONS	8
3.1 Rectification	9
3.2 Réfutation propositionnelle	11
3.3 Réfutation présuppositionnelle	11
3.4 Système de représentation	14
4. STRUCTURE DISCURSIVE DE L'ACTE DE REFUTATION	14
4.1 Micro macro-acte de réfutation	14
4.2 Réfutations interactionnelles vs discursives	15
4.3 Les composants de l'acte de Réfutation	16
5. LA RELATION ASSERTION-REFUTATION	16
5.1 Conditions de réalisation de l'assertion et acte de représentation	16
5.2 Critique de la position searlienne	17
5.3 L'acte d'assertion et ses étapes interactionnelles	18
5.4 Deux modalités de représentation	20
6. VALEURS INTERACTIVES ET ARGUMENTATIVES DES COMPOSANTS DE L'ACTE DE REFUTATION	23
6.1 Valeurs interactives	23
6.2 Valeurs argumentatives	27
6.2.1. valeur argumentative des réfutations propositionnelles	28
6.2.2. valeur argumentative des réfutations présuppositionnelles	29
6.2.3. valeurs argumentatives des rectifications	29
6.3 Le discours rapporté	34
7. ANALYSE DE QUELQUES REFUTATIONS	38
7.1 Rectification et information	38
7.2 Réfutations présuppositionnelles	40
7.3 Structure de la réfutation propositionnelle	45
7.3.1. réfutations propositionnelles interactionnelles	45
7.3.2. réfutations propositionnelles discursives	47
8. CONCLUSION	51
BIBLIOGRAPHIE	53

1. INTRODUCTION

Ce papier est consacré à l'étude de l'acte de réfutation dans le discours. Les données sur lesquelles nous avons travaillé sont constituées par le débat politique Valéry Giscard d'Estaing (VGE) - François Mitterrand (FM) de la veille du deuxième tour des élections présidentielles de 1974, et par un ensemble d'énoncés isolés. L'acte de réfutation a donc été l'objet d'une double approche; d'une part l'étude de sa structure interne, logico-sémantique, et d'autre part celle de sa structure externe, discursive et pragmatique.

Cette double perspective explique tout d'abord que le débat télévisé Giscard-Mitterrand (1974), qui constitue notre corpus de travail, n'est en fait utilisé systématiquement qu'à partir de la section 7 (consacrée justement à l'analyse de quelques réfutations discursives), ensuite que notre travail de description sémantique a pour référent un ensemble d'énoncés créés de toutes pièces. Il résulte de cette remarque que le débat Giscard-Mitterrand a un rôle essentiellement illustratif. On ne trouvera donc pas ici une analyse du débat en tant que telle (voir plutôt à ce propos le papier de Baldi), ni une étude détaillée des réfutations contenues dans cette interaction. Le corpus a joué davantage le rôle de vérificateur d'un certain nombre d'hypothèses théoriques concernant la structure de l'acte de réfutation. Il est évident que le modèle proposé est loin d'être parfait: le lecteur se rendra rapidement compte des limites de l'analyse et de la complexité du mécanisme de la réfutation. Cela signifie, entre autres, que seule une étude détaillée des réalisations discursives de l'acte de réfutation permettra d'affiner le cadre théorique ici esquissé.

2. NEGATION ET REFUTATION

Ayant limité notre objet d'étude à la fonction réfutatrice de l'opérateur de négation, nous nous occuperons, dans un premier temps, à mieux préciser la relation négation-réfutation. Il faut cependant préciser que cette limitation volontaire du champ de l'étude ne nous permet d'analyser qu'un type spécifique de réfutation, en laissant de côté les actes de réfutations de formes déclaratives positives ou interrogatives par exemple.

2.1 Quelques types de négations

Ducrot, dans un article sur la négation (1973a) et dans son ouvrage sur la présupposition (1972), fait une distinction entre deux types de négations, c'est-à-dire deux fonctions essentielles du morphème ne...pas: d'une part la négation descriptive -qui a pour fonction d'asserter un contenu négatif- et d'autre part la négation polémique (ou métalinguistique) qui a pour fonction de nier l'énoncé positif correspondant. Il résulte de cette première distinction que seule la présence d'une négation polémique permet la réalisation d'un acte de réfutation, l'affirmation d'un contenu négatif conservant son statut d'affirmation.

Pour reprendre les exemples de Ducrot (1972), si X énonce qu'il n'y a pas de nuages dans le ciel, cela ne signifie nullement que quelqu'un, son interlocuteur par exemple, a affirmé préalablement qu'il y avait des nuages dans le ciel. Preuve en est que dans des conditions de communication normale, il semblerait très étrange que l'interlocuteur de X enchaîne par "qui a dit le contraire?" Par contre, si X dit le mur n'est pas blanc, son énoncé ne peut avoir de sens que s'il s'oppose à un énoncé précédent -ou tout au moins supposé comme tel- prédisant la propriété être blanc à l'objet mur.¹⁾

1) On pourrait évidemment imaginer un ensemble de contextes où l'énoncé "le mur n'est pas blanc" pourrait apparaître seul. J'en donnerai un à titre d'exemple, pour montrer qu'il ne s'agit en fait nullement d'un contre-exemple, mais de l'utilisation d'une autre fonction de la négation. Imaginons que l'énoncé en question soit produit devant des peintres dont la fonction était justement de blanchir mon appartement. Énoncer devant eux "le mur n'est pas blanc" est faire en quelque sorte offense à leur travail, c'est-à-dire leur montrer que je ne suis pas content de ce qu'ils ont fait. L'énoncé prend valeur de reproche. Il ne s'agit pas ici d'attribuer un prédicat négatif à un objet, comme dans l'exemple de Ducrot, mais bien plutôt de refuser l'attribution positive à un objet, ce qui est tout différent. Le reproche, ici, n'existe que par l'existence d'un postulat social qui permet d'inférer du travail du peintre que le mur est blanc. Il va sans dire que le même énoncé produit devant mes amis qui m'aident à restaurer mon appartement ne peut prendre valeur de reproche, mais bien plutôt d'invitation à continuer le travail. Ici, "le mur n'est pas blanc" signifie "le mur n'est pas encore blanc".

Le problème qui survient après une telle définition, du moins pour le linguiste, est de savoir ce qui permet de différencier ces deux types de négations. Ducrot retient deux critères, dont le premier, tout au moins, pose quelques problèmes.

- 1) Une négation polémique ne peut correspondre qu'à une négation de phrase, jamais à une négation de constituant. La distinction négation de phrase vs de constituant provient de travaux réalisés par certains transformationnalistes (Klima, Jackendoff) dans le but de définir le champ (scope) de l'opérateur de négation dans des structures syntaxiques. Cependant, pour ne pas provoquer des confusions de niveaux d'analyse et d'inutiles contresens, nous ne retiendrons ni les définitions syntaxiques (Klima), ni les définitions sémantiques (Jackendoff) caractérisant cette distinction. En d'autres termes, le champ de la négation ne sera pas retenu comme critère de repérage d'une négation polémique.¹⁾
- 2) Alors qu'une négation descriptive ne touche que le posé d'un énoncé, et jamais ses présupposés, une négation polémique peut toucher aussi bien le posé que le présupposé de l'assertion précédente. En d'autres termes, une négation descriptive ne peut être qu'interne, alors qu'une négation polémique peut être interne ou externe.

L'exemple suivant illustrera la différence entre négation interne et négation externe, polémique et descriptive.

(1) "Pierre ne se doute pas que Jacques viendra"

Si j'énonce (1) à Paul qui, comme moi, sait que Jacques viendra (contenu présupposé par (1)) "Pierre se doute que Jacques viendra", je ne fais qu'énoncer un jugement à propos de l'état mental supposé de Pierre. La présupposition que Jacques viendra effectivement est conservée. Dans ce cas, l'énoncé (1) contient une négation descriptive et interne. Mais si Paul est d'un avis différent du mien au sujet de l'état mental de Pierre, c'est-à-dire si Paul pense que Pierre se doute que Jacques viendra, mon

1) Sur la distinction négation de phrase vs négation de constituant, cf. ATTAL (1971), ou KLIMA E.S. (1964): "Negation in English", in FODOR J. & KATZ J.J. (eds) The Structure of Language, Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, JACKENDOFF R. (1979): "An interpretative theory of negation", Foundations of Language, 5, 213-41 et JACKENDOFF R. (1972), Semantic Interpretation in Generative Grammar, Cambridge, The M.I.T. press (chap. 8: negation).

énoncé négatif (1) prendra une toute autre valeur, polémique. Cependant, le champ de la négation sera le même que dans le premier cas, puisque la présupposition est conservée. En d'autres termes, seul le posé étant nié (réfuté), la négation sera toujours interne. Par contre, imaginons une situation où Paul m'énonce que Pierre se doute que Jacques viendra, et que je lui réponde par l'énoncé (1) suivi de (2)

(2) "Il se l'imagine seulement".

Ce que je nie ou réfute dans (1), ce n'est plus le seul posé, mais bien le présupposé. Mais il est évident qu'une telle interprétation ne peut apparaître que si l'énoncé positif correspondant à (1) a été effectivement produit.

La conséquence théorique et métalinguistique de la distinction entre négation polémique et négation descriptive peut être formulée comme suit: le même morphème de négation a deux emplois distincts, que l'on peut symboliser -en suivant Berrendonner- par N et par \sim , où N est un marqueur de force illocutoire et \sim l'opérateur de négation portant sur un contenu. Cela signifie que la notation formelle d'un acte de réfutation sera $N(p)$, alors que celle d'un acte d'assertion négatif (négation descriptive) sera tout simplement $\vdash(\sim p)$, \vdash étant le marqueur de l'acte d'assertion.

2.2 Relation négation polémique - mode du prétendre

Pour éviter cette fâcheuse dissociation interprétative, Berrendonner (1977) propose d'analyser négation descriptive et négation polémique à l'aide d'un verbe spécifique d'assertion présent en structure profonde. En d'autres termes, l'énoncé négatif (3)

(3) "Pierre n'est pas venu"

aura comme interprétation (4) lorsque la négation est descriptive et (5) lorsque la négation est polémique :

(4) "(J'affirme que) Pierre n'est pas venu"

(5) "(Je prétends que) Pierre n'est pas venu".

Affirmer et prétendre introduisant des présuppositions différentes, l'analyse de (4) et (5) sera respectivement:

(6) posé : je dis non-p

présumé : \emptyset

(7) posé : je dis non-p

présumé : $\sim p$ est ON-faux, ou p est ON-vrai¹⁾

1) ON renvoie ici à "l'opinion publique".

Cette analyse implique que seule la réfutation (présence d'une négation polémique) présuppose un contenu, et que ce contenu concerne le rapport qu'entretiennent les autres participants de l'acte de communication à l'égard de la vérité de la proposition objet de la réfutation -le posé indiquant le rapport que le locuteur entretient avec la valeur de la proposition, "je dis non-p" étant équivalent à "non-p est L-vrai". En d'autres termes, lorsque je réfute un contenu p, je me présente comme partisan de la vérité de non-p (ou de la fausseté de p) et je présuppose par là-même que non-p est généralement tenu pour faux (par mon auditoire). Cette analyse, conséquence de l'examen du verbe performatif prétendre, est intéressante à plus d'un titre.

D'une part, elle nous oblige à étudier la réfutation par rapport à l'acte d'assertion, et plus particulièrement les verbes performatifs d'assertion comme prétendre, affirmer, concéder, etc. Mais d'autre part, elle introduit un concept de vérité différencié.

Ainsi, note Berrendonner, la vérité et la fausseté, au lieu d'être tenues pour des "propriétés" "absolues" des propositions, attribuables à celles-ci sans considération d'autres objets qu'elles-mêmes, seraient plutôt des relations binaires, énonçant un lien entre deux objets: une proposition et un objet. (p. 150).

Cette analyse permet de substituer au concept classique de la sémantique formelle, celui de valeur de vérité, un concept discursivement beaucoup plus maniable que Berrendonner appelle "procès de vérification".

Dans cette perspective, poursuit-il une proposition ne se définit plus comme "ce qui est susceptible d'être vrai ou faux", mais comme "ce qui peut être vérifié par tel ou tel", "ce qui est vrai ou faux pour quelqu'un". (p. 150).

Pour l'instant nous ne nous poserons pas la question de savoir qui est ce quelqu'un. Nous nous contenterons d'enregistrer l'analyse de Berrendonner¹⁾ pour la confronter aux données.

2.3 La négation comme marqueur de dérivation illocutoire

Nous venons de voir que la suggestion de Berrendonner était motivée par les implications théoriques assez fâcheuses de la distinction entre négation polémique et négation descriptive. Anscombe (1977) propose de distinguer non pas deux, mais trois négations sémantiques, et de leur donner un statut dérivé. Selon lui, la négation peut servir à:

- a) asserter un contenu négatif comme dans (3):

Note 1) de la page 5

1) Il vaut la peine de remarquer que ce que Berrendonner appelle présupposition est très différent de l'usage normal de ce terme. En effet, une présupposition -chez Ducrot notamment- introduit un contenu. Certes, ce contenu peut être présupposé en fonction de la structure syntaxique de l'énoncé ou de la structure sémantique du verbe opérateur (comme se douter, s'imaginer, savoir, etc.) Mais les présuppositions liées aux performatifs d'exposition comme prétendre, convenir ou affirmer ne concernent pas des contenus, mais des procès de vérification de ces contenus (posés). Ainsi, si j'énonce

(i) "Ma voiture est mal garée"

c'est-à-dire si je prédique quelque chose au sujet de l'argument 'ma voiture', je présuppose que j'ai une voiture. Cette présupposition, liée à la structure de l'énoncé se conserve dans l'usage courant de (i), c'est-à-dire dans un contexte du type (i'):

(i') "Ma voiture n'est pas mal garée, puisqu'elle ne fait pas obstacle à la circulation".

Par contre, le présupposé de (ii) est lié aux conditions de vérité -ou plutôt au procès de vérification- de l'énoncé et au contenu sémantique de prétendre:

(ii) "Je prétends que Paul n'est pas malade, puisque je l'ai vu au cinéma".

posé : je dis non-p (Paul n'est pas malade)

présupposé: non-p est ON-faux.

En d'autres termes, c'est parce que j'ai vu Paul au cinéma que je peux affirmer qu'il n'est pas malade. Mais si je le prétends, c'est que je veux présupposer quelque chose, c'est-à-dire qu'il est tenu pour vrai que Paul est effectivement malade.

Il s'agit donc bien de distinguer les présupposés liés au mode d'assertion (mode du prétendre, de l'affirmer, etc) -déterminés par le contenu sémantique des verbes d'exposition- des présupposés dus à la structure sémantique des énoncés.

On peut se demander s'il est possible de relier les deux types de présupposés. Alors qu'il est évident que je peux énoncer (iii) devant un agent qui veut me dresser un procès verbal pour parcage interdit, il me semble peu naturel, à la limite contradictoire, d'énoncer

(iv) pour me justifier:

(iii) "Ma voiture n'est pas mal garée, puisque je n'ai pas de voiture".

(iv) ?? "Je prétends que ma voiture n'est pas mal garée, puisque je n'ai pas de voiture".

L'impossibilité de (iv), ou tout au moins son aspect peu naturel, est fâcheux pour une théorie de la réfutation du type de Berrendonner.

En effet, si (iii) est possible, et si (iii) est une réfutation d'un énoncé du type "je vous colle un procès-verbal: votre voiture est mal garée", son analyse devrait avoir une structure identique à (iv).

Cependant, il ne faut pas oublier que l'analyse des présupposés de (iv) est une analyse des présupposés de vérité. Ce qui est posé et présupposé, ce sont des valeurs de vérité liées à p et à non-p. Mais p (ma voiture est mal garée) n'est pas analysée, et, comme nous l'avons fait précédemment pour (i), on peut très bien analyser p en termes de posé et de présupposé ("j'ai une voiture"). On comprendra dès lors l'impossibilité de (iv), puisqu'il est contradictoire de laisser entendre que les autres tiennent p pour vrai si les conditions de présupposition (d'existence) ne sont pas vérifiées.

(8) "C'est un faible. Il ne s'est pas arrêté de fumer, malgré ses promesses".

b) refuser un contenu, au profit d'un autre:

(9) "Il ne s'est pas arrêté de fumer, mais il fume quand même beaucoup moins".

c) refuser un acte -ici un acte d'assertion préalable comme dans (10):

(10) "Il ne s'est pas arrêté de fumer, puisqu'il n'a jamais fumé".

L'existence d'un même morphème (ne...pas) pour l'expression de trois valeurs sémantiques différentes permet à Anscombe de considérer celles-ci comme des dérivations illocutoires d'un acte primitif, réalisé par l'énonciation de no...pas p, acte illocutoire de négation de contenu p. Ces trois dérivations illocutoires donneraient lieu à

a) un acte dérivé d'assertion de contenu vp

b) un acte de rectification, de contenu p' différent de p

c) un acte de refuser un acte, et pas nécessairement un acte de présupposition.

De ces trois actes dérivés de négation, seuls les deux derniers nous intéresseront, car constituant de véritables réfutations. De plus, comme nous le verrons par la suite, des marques spécifiques sont attachées à ce que Anscombe appelle acte de rectification (b) et à l'acte de refuser un acte (c).

2.4 Conclusion

De ce qui précède, nous retiendrons les éléments suivants pour caractériser l'acte de réfutation.

1/ L'acte de négation n'a valeur de réfutation que s'il est précédé d'une assertion dont il est le contraire ou le contradictoire.¹⁾

2/ La réfutation implique un type d'engagement particulier du locuteur par rapport à la vérité de ce qui est asserté (Berrendonner). En

1) Il peut être utile de rappeler que traditionnellement, une différence est faite entre le contraire et le contradictoire d'une assertion. Nous n'approfondirons pas ici cette différence, car elle nous mènerait à une analyse de la négation lexicalisée (verbes, noms, adjectifs). Cependant, nous nous permettons d'en rappeler les définitions (Cf. LYONS, Éléments de sémantique. Paris, Larousse, 1978, p. 220).

Deux propositions sont contradictaires "si elles ne peuvent toutes les deux être vraies ou toutes les deux être fausses": le café est froid vs le café n'est pas froid.

Par contre, deux propositions sont contraires si elles "ne peuvent pas toutes les deux être vraies (quoiqu'elles puissent toutes les deux être fausses)": le café est chaud vs le café est froid.

d'autres termes, une réfutation est toujours une assertion d'un contenu nié sur le mode du prétendre.

3) Il faut faire une distinction entre une rectification de contenu et le refus d'un acte (Anscombe).

Cependant ces trois points ne sont pas suffisants. Il nous faudra les compléter pour obtenir une définition plus précise, et une typologie, des réfutations.

3. TYPLOGIE DES REFUTATIONS

De ce qui a été dit sur la négation, on peut déjà faire apparaître trois grandes catégories de réfutations:

- (a) celles qui ont pour but de rectifier un contenu précédemment asserté;
- (b) celles qui ont pour but de réfuter un contenu asserté;
- (c) celles qui ont pour but de réfuter un contenu présupposé.

Nous appellerons ces réfutations respectivement rectifications, réfutations propositionnelles et réfutations présuppositionnelles. Ce qui nous intéresse ici, c'est le fonctionnement systématique de ces trois types de réfutations et notamment de savoir si à chacune d'entre elles correspondent des formes caractéristiques.

Imaginons deux interlocuteurs, X et Y, qui pourraient d'ailleurs fort bien être les protagonistes du débat, et que X affirme (11):

(11) "Les nationalisations risquent de modifier l'équilibre économique"

Comment, dès lors, Y va-t-il pouvoir réfuter l'énoncé de X? Nous partons du principe qu'il a trois façons essentielles de le faire, c'est-à-dire qu'il peut opter entre trois classes d'énoncés qui correspondent respectivement aux trois types de réfutations mentionnées.

(12) "Ce n'est pas les nationalisations qui risquent de modifier l'équilibre économique, mais les mesures anti-sociales qui constituent votre politique".

(13) "Les nationalisations ne modifieront pas l'équilibre économique, puisque des accords ont été passés avec le patronat".

(14) "Les nationalisations ne peuvent modifier l'équilibre économique, puisqu'il n'y a pas d'équilibre économique."

Admettons la structure sémantique (11') de (11):

(11') DIRE (X, Y, RISQUER (MODIFIER (a, b)))

où X est le locuteur, Y son interlocuteur et a et b deux variables pre-

nant place d'arguments du prédicat à deux places modifier et qui ont comme valeurs les nationalisations et l'équilibre économique dans (11). Notons également que le premier prédicat (DIRE) est un prédicat performatif sous-jacent déterminant la valeur illocutoire de l'énoncé et qu'il reste inanalysé en (11').

Dans chacun de ces trois exemples, le scope (champ) de la négation est différent. En (12), la négation porte sur l'argument a (les nationalisations), en (13) sur la proposition MODIFIER (a,b) et en (14) sur la présupposition existentielle introduite par le prédicat modifier: "il existe un b". Examinons-les séparément.

3.1 Rectification

La caractéristique des rectifications est donc de faire porter la négation sur un élément de la proposition. Cela peut être le prédicat, comme l'un des arguments du prédicat. Ainsi, à la place de (12), on aurait également pu avoir (15) ou (16), où la rectification porte respectivement sur le deuxième argument et sur le prédicat.

(15) "Ce n'est pas l'équilibre économique que les nationalisations modifieront, mais le pouvoir excessif de quelques grands patrons".

(16) "Les nationalisations ne modifieront pas l'équilibre économique, mais le renforceront".

Il faut remarquer tout d'abord les constructions clivées des rectifications portant sur les arguments. Il est bien évident que (15) aurait pu avoir la forme de (17):

(17) "Les nationalisations ne modifieront pas l'équilibre économique, mais le pouvoir excessif de quelques grands patrons".

Cependant, une construction non clivée pour (12) -rectification du premier argument- est difficilement possible.

(18) ?"Les nationalisations ne modifieront pas l'équilibre économique, mais les mesures anti-sociales qui constituent votre politique" (1)

1) Il faudrait à ce moment-là qu'une proforme du type si (ou oui), ou un verbe d'action générique comme faire enchaîne:

(18') Les nationalisations ne modifieront pas l'équilibre économique
mais les mesures anti-sociales qui constituent votre politique

{
oui
, si
le feront

Notons encore que la forme clivée est possible avec le prédicat:

- (19) "Ce n'est pas modifier l'équilibre économique que les nationalisations feront, mais le renforcer".

Ce qui nous importe, c'est de noter la possibilité de repérer les rectifications par la transformation clivage.

La deuxième caractéristique des rectifications est qu'elles obéissent toutes au schéma noté par Anscombe et Ducrot (1977):

- (20) X : p
Y : NEG-p, mais q

Qu'il y ait deux protagonistes, c'est-à-dire échange, que le premier asser-te p, et l'autre non-p, cela n'est pas nouveau pour nous. Mais la chose essentielle est la présence de mais (sondern en allemand). En effet, toute rectification peut se formuler sur ce modèle NEG-p, mais q, même si le mais n'est pas explicitement présent dans l'énoncé.

Remarques:

1/. Les rectifications ont donc la propriété de voir l'opérateur de négation porter sur l'un des constituants de la représentation sémantique de la proposition. S'il fallait caractériser ce type de négation, nous la qualifierions de négation de constituant, par opposition à négation de phrase, qui est le propre des réfutations propositionnelles.

2/. Une autre caractéristique des rectifications, liée d'ailleurs à la portée de la négation, réside en ce qu'elles constituent les explicitations d'un énoncé négatif, qui a généralement, lorsqu'il est non marqué, la propriété d'être ambigu. Si l'on prend l'exemple des Kiparsky (1971), Marie n'a pas embrassé Jean, on remarque que cet énoncé a différentes interprétations, qui, en plus de l'interprétation non marquée indiquant simplement qu'il est faux que Marie a embrassé Jean, renvoient toutes à une rectification:

- (i) "Quelqu'un peut avoir embrassé Jean, mais pas Marie".
(ii) "Marie peut avoir embrassé quelqu'un, mais pas Jean".
(iii) "Marie peut avoir fait quelque chose, mais pas avoir embrassé Jean".
(iv) "Marie peut avoir fait quelque chose à Jean, mais pas l'avoir embrassé".

Comme nous le verrons pas la suite (cf. 62.3), le choix de l'une ou l'autre interprétation dépend très étroitement du contexte

et/ou du contexte dans le(s)quel(s) s'insère l'énoncé. En d'autres termes, c'est la structure thématique et/ou présuppositionnelle qui sélectionne la bonne rectification.

3/. Ce qui nous autorise à regrouper les rectifications parmi les réfutations, c'est l'existence d'un postulat -d'ordre sémantique- très général qui dit qu'il suffit qu'un des constituants de la proposition ne soit pas en adéquation avec la situation réelle pour que la proposition soit fausse. Une rectification a donc une valeur de vérité identique à une réfutation propositionnelle.

3.2 Réfutation propositionnelle

Le deuxième type de réfutation -illustré par (13)- ne pose structurellement pas de problèmes. D'une part, syntaxiquement, sa structure superficielle est simple (pas de construction clivée). D'autre part, sémantiquement, la négation porte sur l'ensemble de la proposition. Malgré tout, la réfutation propositionnelle possède une caractéristique -déjà notée par Anscombe (1977)-, celle d'être suivie par un acte de justification introduit par puisque. La structure d'une réfutation propositionnelle est donc la suivante:

(21) X : p
Y : NEG-p, puisque q

Notons au passage que cet acte de justification peut très bien apparaître lors d'une rectification, mais à la suite de la proposition rectificante (introduite par mais), donnant ainsi lieu à une structure linguistique très lourde:

(22) X : p
Y : NEG-p, mais q, puisque v

3.3 Réfutation présuppositionnelle

La réfutation présuppositionnelle partage avec la réfutation propositionnelle deux caractéristiques:

- (a) celle d'être repérable par la présence d'un acte de justification introduit par puisque;
- (b) celle de refuser un acte. Mais alors qu'une réfutation propositionnelle refuse un acte d'assertion préalable de l'interlocuteur, la réfutation présuppositionnelle refuse un acte de présupposition lié à